

COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE
21560

LE «CLUB SENIORS» ORGANISE UNE PREMIERE ACTIVITE
OUVERTE A TOUS:

SORTIE «MARCHE» D'ENVIRON UNE OU DEUX HEURES
SELON LA CAPACITE DE CHACUN.

**REJOIGNEZ LES BENEVOLES LE 18 JUIN 2013 A 14 H 15
SUR LE PARKING DU CHATEAU FACE A LA MAIRIE.**

SUITE AUX INONDATIONS QUI ONT COMMENCE LE LUNDI 06 MAI 2013 PAR
REMONTÉE DE LA NAPPE PHREATIQUE ET DEBORDEMENTS DES COURS D'EAU
SUIVANTS: LE GOURMERAULT/LA TIELLE – LE DAMANEAU/ LA RIVIERE NEUVE -
LE BASSOT,

VU LES IMPORTANTS DEGATS MATERIELS DANS PLUSIEURS LIEUX DE VIE ET
PLUS PARTICULIEREMENT DANS LES SOUS-SOLS DES HABITATIONS,

CONSIDERANT QUE LA FIN DES INONDATIONS A ETE ARRETEE AU 11 MAI 2013,

LE DOSSIER DE DEMANDE COMMUNALE
DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
POUR LA COMMUNE
A ETE ADRESSE A LA PREFECTURE LE 31 MAI 2013.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MAI 2013

PRESENTS: MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD – BENOIT - CARBONNEL -
FRANKLIN - JACQUOT - LAVIGNE - LOEHRER - OUDIN – SAGRANGE - YAQOUB.

ABSENTES EXCUSEES: GERMAIN - MELINAND.

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2013**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2013 est approuvé à l'unanimité
des membres présents.

II – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe que dans le cadre du Code des marchés publics une consultation a été lancée pour
les travaux de voirie communale 2013 (réfection de la rue du Château, réfection de la rue du Clos et
pontage de fissures place du Château). L'estimatif du coût total de ces travaux, établi par les services
de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.), est de 30 846,00 € H.T. soit
36 891,82 € T.T.C..

Cinq candidats ont répondu. Après analyse des offres par les services de la D.D.T., la Commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise SNEL qui s'élève à 18 130,11 € H.T. soit 21 683,61 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **décide de retenir** l'offre de l'entreprise SNEL pour un montant de 18 130,11 € H.T. soit 21 683,61 € T.T.C..

La subvention de 5 000 € allouée par le Conseil Général de Côte-d'Or étant obtenue, les travaux commenceront à partir du 15 juillet 2013.

III – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE DE 3 CLASSES ET D'UNE SALLE PLURIVALENTE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2013 autorisant le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une école élémentaire de 3 classes et d'une salle plurivalente;

Vu le dossier d'appel d'offres en procédure adaptée (missions: décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993) mis en ligne sur les sites Internet www.e-marchespublics.com et www.bressey-sur-tille.fr le 04 avril 2013;

Vu la publicité relative à cette procédure publiée dans Le Journal du Palais de Bourgogne le 08 avril 2013;

Vu la date limite de réception des offres fixée au 03 mai 2013 à 12 H 00;

Vu les 17 offres de services présentées par des architectes;

Vu les conclusions de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 03 mai 2013 à 14 H 00 pour procéder à l'ouverture des plis et qui a, notamment, déclaré les 17 offres recevables;

Vu le classement des 17 candidats effectué par la Commission d'appel d'offres le 04 mai 2013, à partir des notations appréciées en fonction des critères figurant au règlement de la consultation;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres pour retenir la S.A.R.L. d'Architecture ARCHITUDE;

Vu l'exposé du Maire,

Considérant que la S.A.R.L. d'Architecture ARCHITUDE arrive en 1^{ère} place du classement, au regard des critères d'appréciation;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **retient** la proposition de la S.A.R.L. d'Architecture ARCHITUDE – 1 Bis Rue des Tanneries 21310 MIREBEAU-SUR-BEZE pour un montant de 60 048,38 € H.T. soit 71 817,87 € T.T.C.;

- **autorise** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la présente délibération.

IV – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION A.T.E.S.A.T. (ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le Maire rappelle que la commune de Bressey-sur-Tille a signé une convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.) avec les services de la Direction Départementale des Territoires. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 et d'une durée de trois ans, cette convention doit être renouvelée en 2013. Le Maire propose de la réitérer.

Cet acte a permis, notamment, à la commune d'instruire l'ensemble des dossiers d'appels d'offres relatifs aux travaux de voirie décidés par le Conseil Municipal. En 2013, la mission consiste également:

- à poursuivre le conseil en aménagement et habitat;
- à aider la collectivité à prendre son autonomie en matière de gestion de la voirie communale.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une année de transition. Le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, en charge de ce dossier, a décidé de ne proposer une nouvelle convention que pour la seule année 2013. Le montant forfaitaire de la mission s'élève à 185,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **autorise** le Maire à signer la convention pour l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.) avec Monsieur le Préfet du département de Côte-d'Or. La durée de la convention est fixée à un an.

V - SERVICE GARDERIE-CANTINE: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Considérant la surcharge de travail constatée au service garderie-cantine de Bressey-sur-Tille liée à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits certains jours de la semaine (plus de 90 enfants);

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe qui sera affecté au service garderie-cantine à compter du 30 mai 2013 à raison de 2 heures 30 hebdomadaires.

VI - DIVERS

1) Inondations

Les élus évoquent un début d'inondations dans certains sous-sols localisés sur le territoire de la commune. De nombreux appareils électriques seraient endommagés. Ils conviennent qu'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle devra être déposée aussitôt que le phénomène sera terminé.

2) Acquisition de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de divers panneaux de signalisation pour la rue de Genlis.

3) Programme «Reconquête du parc privé ancien»

Philippe CARBONNEL, conseiller municipal et conseiller communautaire désigné comme référent communal pour le programme «reconquête du parc privé ancien», indique qu'il a reçu à la mairie la personne en charge du dossier.

M. CARBONNEL informe les membres du Conseil Municipal que ce programme national peut présenter un intérêt pour certains habitants de Bressey-sur-Tille (propriétaires occupants) qui souhaitent engager la réalisation de travaux d'amélioration énergétique dans leur logement.

PROGRAMME «HABITER MIEUX»

Principales conditions d'octroi des aides:

- être propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans,
- réaliser des travaux d'amélioration thermique éligibles par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et permettant de réaliser un minimum de 25 % d'économie d'énergie,
- ne pas dépasser les plafonds de ressources de l'Anah.

Aides financières 2013:

Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, les aides financières suivantes sont accordées:

- aides de l'Anah: 30 % ou 45 % du montant H.T. des travaux selon les plafonds de ressources des ménages,
- aide forfaitaire de l'Etat: 2 100 €,
- aide complémentaire du Grand Dijon: 10 % du montant des travaux subventionnables (plancher à 500 € et plafond à 1 300 €).

Un accompagnement tout au long de la démarche

Le CDAH-PACT de Côte-d'Or (Centre Départemental d'Amélioration de l'habitat), opérateur missionné par le Grand Dijon, accompagne gratuitement les propriétaires tout au long de la démarche de travaux. Il pourra:

- effectuer un diagnostic thermique de votre logement,
- vous aider à élaborer votre programme de travaux,
- monter avec vous votre dossier de financement,
- suivre le bon déroulement des travaux.

Pour plus de renseignements: P. CARBONNEL en Mairie de Bressey-sur-Tille ou CDAH-PACT de Côte-d'Or (03.80.60.83.15) du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00.

4) Communications

a) Planning prévisionnel du déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'agglomération dijonnaise

Le Maire présente en séance le planning de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dijonnaise. La date prévue pour Bressey-sur-Tille est 2019.

b) Travaux de restructuration de la ligne ERDF source de micro-coupures

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne ERDF qui a été identifiée comme étant la source de micro-coupures à Bressey-sur-Tille l'été dernier a fait l'objet d'une restructuration complète le 24 avril 2013. Cette ligne est située sur le territoire de la commune d'Arc-sur-Tille au lieu-dit «La Charme».

c) Projet de création d'une association dénommée «Club Seniors»

Elisabeth JACQUOT et Nathalie LOEHRER, conseillères municipales, rapportent en séance les objectifs de l'association «Club Seniors» et les diverses démarches engagées pour créer celle-ci. Un appel à candidature a été lancé pour compléter le bureau de cette association.